

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 1^{er} Février 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 81

Pouvoirs : 12

Membres votants : 93

Date de la convocation : 26/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 1^{er} février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur RIGAULT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame FERAUD Sara, Monsieur CHOLEZ Manuel pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur DANNEELS Philippe pouvoir à

Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BOZEC Sandrine, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 20/2022 : Avenant pour la révision du prix journalier au marché d'exploitation d'un service de transport public d'intérêt local

Au vu de la prise de la compétence d'organisation de la mobilité au 01 juillet 2021 d'une part et du terme du marché d'exploitation du service de transport public d'intérêt local fixé au 30 juin 2022 initialement conclu par la ville de Bernay d'autre part et prolongé par avenant délibéré en date du 8 décembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022, il est proposé de réviser le prix journalier du présent marché souscrit avec la société KEOLIS NORMANDIE SEINE.

Le marché d'exploitation du service de transport public d'intérêt local a été souscrit avec la société KEOLIS NORMANDIE SEINE pour 4 ans pour un montant total de 612 602.80 euros HT.

Au regard du vieillissement technique des véhicules en service, générant un coût supérieur aux conditions initiales du marché, de la hausse du coût des carburants, des négociations salariales visant à revaloriser les salaires de la branche transport et afin de préserver l'équilibre économique du contrat, une augmentation a été négociée avec le titulaire du marché de 39.46 euros HT par jour roulé. Compte-tenu de la prolongation de la crise sanitaire, le forfait journalier de 28,27 euros HT par jour, lié à la désinfection du véhicule est maintenu.

Toutefois, l'indexation annuelle quant à elle ne sera pas appliquée.

Compte-tenu de ses décisions le prix journalier du marché passerait de 505.17 euros HT / jour à 544.63 euros HT / jour.

Ainsi pour la période du 1 février 2022 au 30 juin 2022, l'incidence financière est de 4 971,96 euros HT pour 126 jours roulés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5 du CGCT ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-2 et suivants et L.3135-2 et R.2194-2 ;

Vu le marché d'exploitation d'un service de transport public d'intérêt souscrit par la ville de Bernay ;

Vu la délibération n°139-2021 du 29 juin 2021 prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°223-2021 du 8 décembre 2021 prolongeant le marché jusqu'au 30 juin 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un avenant acceptant la révision du prix journalier au marché d'exploitation d'un service de transport public d'intérêt local souscrit avec la société :
SARL KEOLIS NORMANDIE SEINE
38, rue Lakanal – Z.I n°2 BP3104 –
27031 EVREUX cedex
N° SIRET : 543 650 535 00122
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent avenant seront supportées sur le Budget principal et imputées au Chapitre 011 et à l'article 6247 (transports collectifs)

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
81	12	93	0	93	0	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220201-20_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 09/02/2022